

22

KERGRIST MOELLOU

n° département

commune

LE CROISTY

lieu-dit

adresse

GUINGAMP

ROSTRENE

arrondissement

canton

EGLISE dite CHAPELLE de la Madeleine ou de Saint Jean

33.04

édifice ou ensemble contenant

matricule

dénomination et titre de l'œuvre

matricule

1A0000 4767

Oeuvre non repérée

Coordonnées. Lambert :

X =

Y =

XE =

YS =

Cadastre

année :

section :

parcelle :

année :

section :

parcelle :

Propriété :

Destination actuelle :

Protection :

État de conservation : **détruit**

Établi en par

Revu en **octobre 1977** par **G. LE LOUARN**

Documents graphiques : néant.

Documents photographiques : néant.

Documents cartographiques : néant.

I. HISTORIQUE

1. Edifice antérieur

2. Contexte historique

Un acte du 13 juillet 1529 (A.D. 22, série G) mentionne la "terre de la Magdeleine" comme redevable de 30 s. monnaie à la fabrique de Notre-Dame de Rostrenen. Il n'y a pas de mention explicite de la chapelle.

Cette chapelle dépendait de l'aumonerie hospitalière du Loc'h (paroisse de Peumerit-Quintin, c^{on} de Saint Nicolas du Pélem) autrefois en Maël-Pestivien (c^{on} de Callac). Cet établissement dont on ne connaît pas la date de fondation relevait de la commanderie de la Feuillée; il ne subsiste plus que la chapelle en ruines datée de 1496. (Frotier de la Messelière A.D. 22 série J; Abbé Daniel, cf. annexe I; R. Couffon.- Répertoire.. p. 171; Guillotin de Corson. - Templiers et Hospitaliers... p. 24).

Les Archives des Côtes du Nord conservent un arpentage (annexe 2) de la chapelle dressée en 1705; la chapelle était de plan en croix latine, situé "à une lieue un quart du bourg de Kergrist, avait pour surface II cordes et demie et était entourée d'un cimetière contenant 54 cordes" (A.D. 22 série H, fonds de l'ordre de Malte).

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem étaient premiers seigneurs prééminenciers en la chapelle comme en témoigne le procès-verbal de prise de possession de la baronnie par Florimonde de Karadieux en 1670 (cf. annexe 3). En 1682, le baron de Rostrenen avoue au Roi "l'église et chapelle de la Magdelaine, en Moellou avec droit de patronage, avec plainnes armes et écussons d'alliances, places dans les plus hauts souffles de la mestres vitre" (A.D. 35 1 F 757). Les Le Trancher, S^{rs} du Bodenon Glomel avaient également droit de prééminences en la chapelle : écusson dans la vitre (cf. annexe I).

En 1768, une cloche nommée Marie-Madeleine y fut bénite (A.P. Rostrenen, registres paroissiaux).

La chapelle a été vendue le 29 octobre 1806 et le procès-verbal d'estimation dressé le 31 mai en donne une bonne description (A.D. 22 Série Q, I^o orig. cart. 23).

La chapelle et son placître étaient propriété du chapitre de Rostrenen. I^o la chepelle de la Madeleine batie en croix et en pierres de taille, la porte principale au couchant et sans fermeture, deux autres portes au Nord avec leurs fermetures sans clef, icelle ayant de long en dedans 15 m. 590 mm., sur pareille largeur en dedans à l'endroit des deux croix; de hauteur compensée avec le pignon en aiguille de 3m.573mm. trois autels en dedans, de belles pierres de taille, un confessionnal de bois à trois sièges. La chapelle assise au milieu d'un cimetière fermé autour d'un turon en pierre de gregs et planté de quatre hêtres, dix frenes et un if, le tout contenant 12a, 15 ca, 60 dcm² 2^o Un petit placître au levant et au Nord de la chapelle de 24 a. 61 ca., 59dcm², cinq fresnes, trois hêtres et deux mauvais chesnes".

Elle était en ruines en 1854 (B. JOLLIVET). R. Couffon écrit qu'il y avait dans la chapelle un jubé et que le retable de l'autel portait les douze apôtres en sculpture.

IV- DOCUMENTATION1. Sources

A.D. 22 - Série G. Rostrenen. Acte du 13 juillet 1529. Parchemin

Série H. Fonds de l'Ordre de Malte. Arpentage de la chapelle de la Madeleine en Kergrist Moëlou 1705

Série J. Fonds Frotier de la Messelière

Série Q. Biens de premier origine, carton 23. Procès-Verbal d'estimation du 31 mai 1806. Vente le 29 octobre 1806.

A.D. 35 - 1 F 757. Aveu rendu au Roi par François de Rougé, marquis du Fay et du Plessis-Bellièvre le 10 janvier 1682 pour la seigneurie de Glomel.

A.P. Rostrenen - Registres paroissiaux. Bénédiction d'une cloche en 1768 pour la chapelle de la Madeleine.

Prix de possession de la baronnie de Rostrenen et de ses dépendances par Florimonde de Karadieux, dame de Lantivy du Coscro au mois de novembre 1670 dans Jégou du Laz.- La Baronnie de Rostrenen, Vannes, 1892, p. 156.

- 2. Documents de références3. Travaux historiques

Couffon (R.). - Répertoire des églises et chapelles...1940, t. I, p. 171.

Daniel (Abbé). - La Baronnie de Rostrenen in Annuaire des Côtes-du-Nord, 1867, t.XVII, Saint-Brieuc, L. Prud'homme p. 20 à 23.

Guillot de Corson (Abbé).- Les templiers et les hospitaliers de Saint Jean de Saint Jean de Jérusalem en Bretagne. Nantes, Durand, 1901, p. 24.

Jollivet (B.) - Les Côtes-du-Nord, Histoire et Géographie. Guingamp, B. Jollivet et Rouquette 1854-59, T. III.

PONDAVEN-ABGRALL.-Notice sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon dans Bull.dioc.

Hist. et Archéol. du diocèse de Quimper et de Léon, t. XXI, 1922, p.325

ANNEXE 1

Extrait : Abbé Daniel, la Baronnie de Rostrenen in Annuaire des Côtes-du-Nord, 1867.
Saint Brieuc, Prud'homme p. 20 à 23.

La chapelle de la Magdeleine ou de saint Jean, appartenait aux Templiers, puis aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

L'extrait qui suit d'un rentier de ces religieux donne de curieux détails sur ce membre du temple : - 1. la chapelle de la Magdeleine, avec ses bois de hautes futaies, issues et rabines, où le dit commandeur (du Louch) a même droit qu'aux autres chapelles ci-devant; les vassaux du quel membre sont sujets aux ventes au quart denier, à la dixme et au droict de terrage à la six et septième gerbe, dépendant de la juridiction du Louc (en Pommerit-Quintin) et voiturer leurs bleds sujets des moulins du Louch et de Blavet, tiennent leurs terres à titre de Quevaize. 2° Ensuivent les quevaizes dépendant de la Magdeleine : au village du Croisty, la tenue du Fréau, possédée, etc., pour payer par an, à la dite commanderie, seize sols quatre deniers. La tenue Conan, etc. pour en payer par an, à la Saint-Michel, douze sols. La quevaise Marie Mapétat, pour en payer, etc., seize sols de monnaie. La quevaise à Kerdourch... pour en payer par an seize sols. La quevaise Yvon Le Borgne, etc. pour en payer sept sols six deniers. La tenue G^{me} Cam, quinze sols six deniers. La tenue Isabelle Lhôpital, pour en payer quinze sols six deniers. La quevaise Jean Mahé... six sols quatre deniers. Enfin, trois autres quevaizes, au village de Kerdourch, payant ensemble trente-deux sols.

Au village de Roscostiou, le même commandeur possédait encore quatre autres quevaizes chargées d'une redevance annuelle de trente sous envers leurseigneur - La dîme du commandeur, en ces villages, était affermée, en 1670, soixante-dix-huit livres.

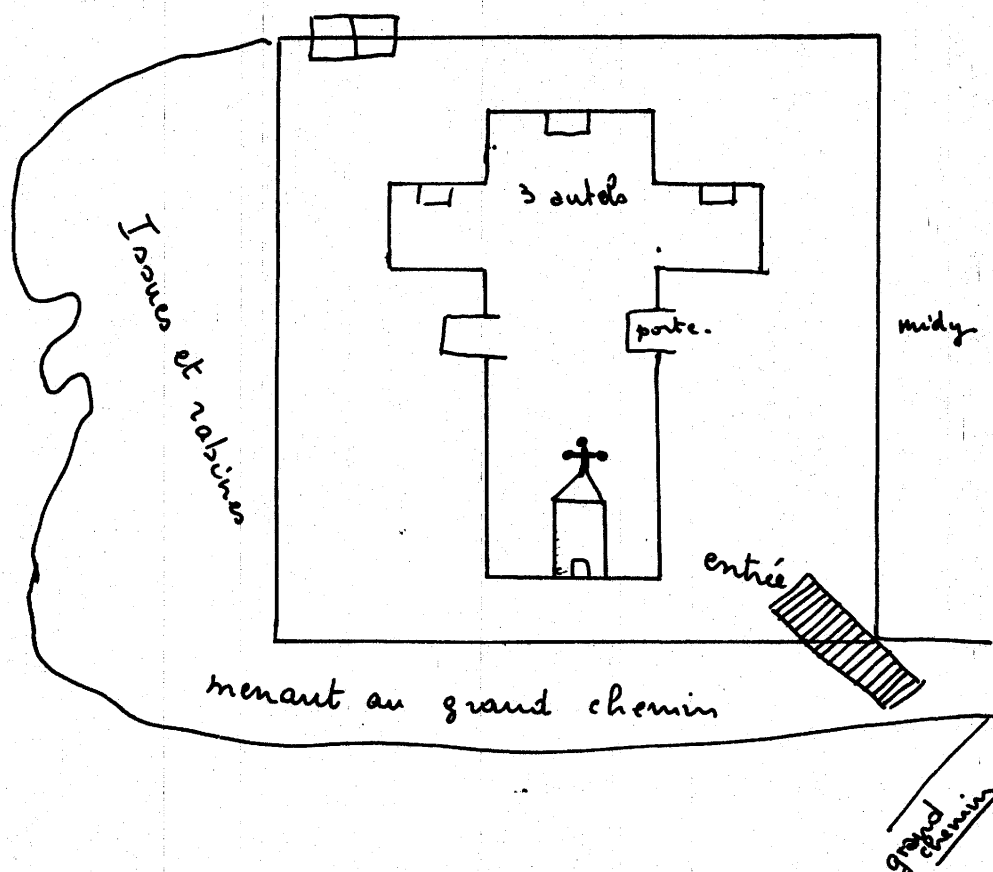
Au commencement de la dernière moitié du XVII^{ème} siècle, les vassaux de la commanderie de Mezle ou du Louch (Le Louch était alors une trêve de Mezle-Pestivien), à savoir les quevaisiers des membres de la Magdeleine, en Kergrist-Moëllou, du Pérentez, en Boutmel ou Callac; de Burthulet, en Duault, se révoltèrent contre le commandeur et refusèrent de lui payer les redevances de la quevaise.

Les seigneurs voisins, entre autres le baron de Rostrenen, les Cambout de Botillo, en Bulat, etc., désirant inféoder ces vassaux à leurs seigneuries, leur donnaient la main pour secouer le joug de la quevaise; mais, en 1671, 19 novembre, la cour condamna les quevaisiers à rendre la foi et hommage à leurs légitimes seigneurs et à vivre et mourir sujets de l'usement de quevaise.

La grande verrière de la chapelle de la Magdeleine était autrefois enluminée de plusieurs écus : - 1° En éminence, deux écussons de gueules à la croix d'argent, qui était de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Au-dessous, deux autres écussons : le premier, du côté de l'évangile, un écartelé aux premier et quatrième, Pont-Labbé, aux deuxième et troisième, de Rostrenen.- Dans les panneaux inférieurs du vitrail, l'on voyait deux priants dont les tuniques étaient armoirées. Le premier, du côté de l'évangile, portait de Rostrenen, et le second, du côté de l'épître, était un parti au premier coupé, au premier, du Pont-Labbé, au deuxième fruste, au deuxième parti coupé, au premier, de Rostrenen, au deuxième de Rohan.

ANNEXE 2

A.D. 22. Série H. Fonds de l'Ordre de Malte. Supplément au papier terrier (t.5) f° 1325
Arpentage de la chapelle de la Madeleine en Kergrist Moelou - 1705 -



ANNEXE 3

Prise de possession de la baronnie de Rostrenen par Florimonde de Karradreur en novembre 1670

"De la dite paroisse de Paulle nous nous sommes transportez ce requérant la dicte dame assistée du dict Bannier à la chapelle de la Magdeleine, tresve de la paroisse de Kgrist Moëllou, en laquelle estant entrez, la dite dame nous a supplié de raporter que dans le haut et lieu le plus éminent de la grande et principale vitre de la dicte chapelle, il y a deux escussons, de gueulle à la croix d'argent, au-dessous deux escussons de chaque costé de la dite vitre, le premier du costé de l'Evangille escartelé au premier et quatrième quartier armes pleines de Pont-l'Abbé, aux deux et trois armes pleines de Rostrenen, le second escusson aux armes pleines de Pont-l'Abbé, du costé de l'Epistre le premier de Rostrenen, le second escartelé au premier du Pont, au troisième de Rostrenen, les second et quatrième nous n'y avons pu rien cognoistre, au bas de la dite vitre deux prians portans chacun un escu, celui du costé de l'Evangille de Rostrenen, celui du costé de l'Epistre, escartellé au premier du Pont-l'Abbé, au troisième de Rostrenen, au quatrième de Rohan, le deuxième nous n'y avons pu rien cognoistre, estant effacé."

Extrait de : JEGOU DU LAZ (Zomtesse). La baronnie de Rostrenen, pièces justificatives Vannes 1892, p. 156